

Communauté Européenne
du Charbon et de l'Acier

COMITE CONSULTATIF

DOC. n° 6500/62 f

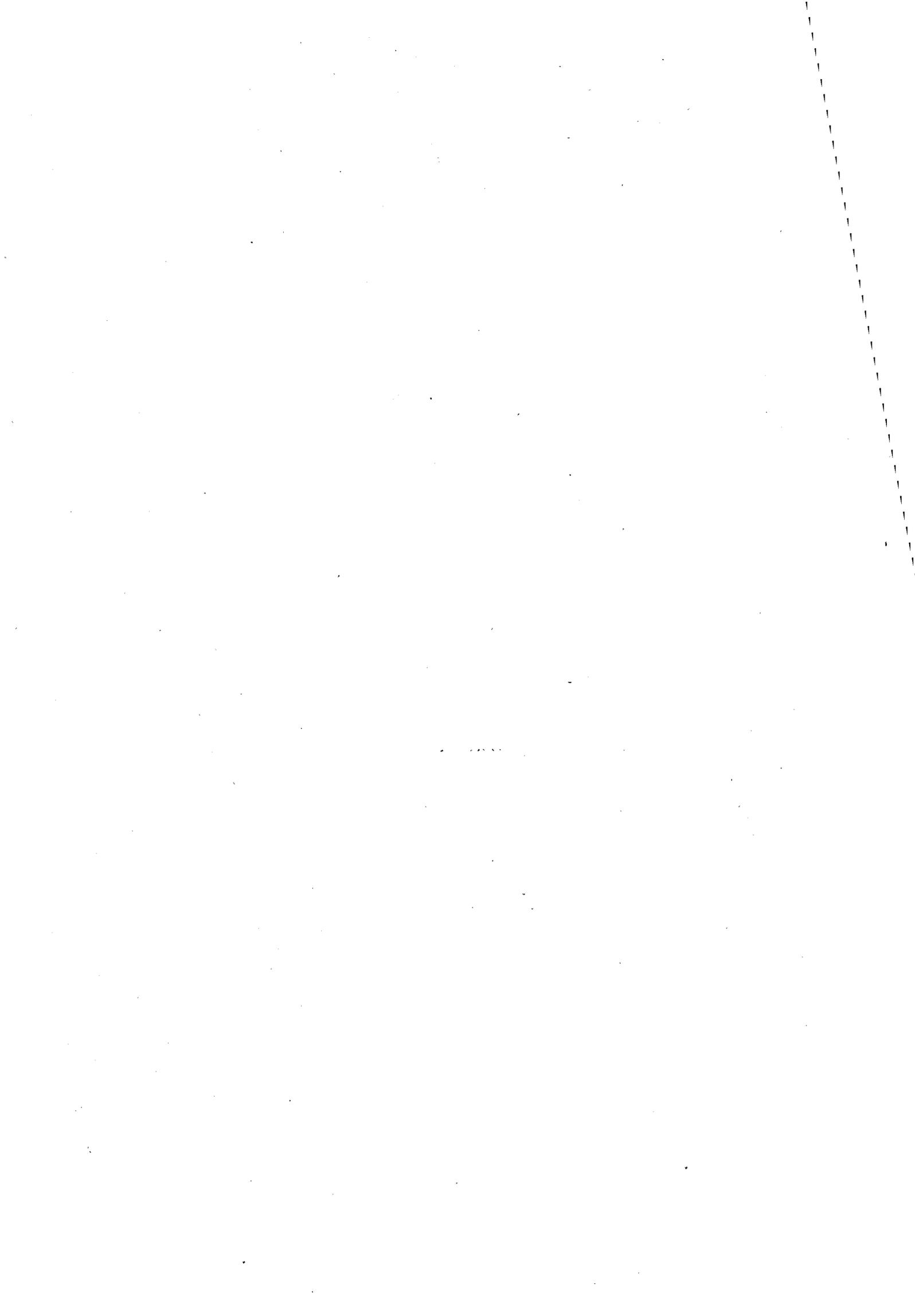
LXXVIIème SESSION

(2 octobre 1962)

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

ANNEXE

Texte in extenso



Exposé trimestriel fait, au nom de la
Haute Autorité, par M. REYNAUD (x)

Monsieur le Président, Messieurs,

L'exposé de la Haute Autorité comprendra trois parties :

- 1) La situation conjoncturelle
- 2) L'activité de la Haute Autorité durant le dernier trimestre.
Nous parlerons plus particulièrement des problèmes charbonniers belges.
- 3) Enfin, je vous dirai rapidement où nous en sommes en ce qui concerne les questions de politique énergétique et les négociations avec la Grande-Bretagne.

L'activité économique de la Communauté telle qu'elle nous est décrite à Bruxelles a été caractérisée, au deuxième trimestre et aussi, pour autant qu'il soit possible d'en juger dès maintenant, au cours des mois d'été, par une croissance modérée. Aux facteurs physiques qui limitent l'expansion, ce sont ajoutés certains facteurs climatiques.

La demande globale a poursuivi sa progression, mais à un rythme quelque peu ralenti. Premier élément de cette demande globale : les exportations de marchandises à destination des pays tiers. La reprise observée dans ce domaine au premier trimestre a été suivie, à partir du mois de mai, par une phase de relative stabilité. En effet, les exportations du deuxième trimestre n'ont dépassé que d'environ 1 %, en valeur, celles qui avaient été enregistrées à pareille époque de l'an dernier. Deuxième élément de la demande : les investissements.

(x) Cf. Compte Rendu Analytique doc. 6500/62, page 3 et suivantes

Dans ce domaine, on note une tendance au fléchissement du taux de croissance de la formation brute de capital fixe. Cependant, pour corriger cette impression, on doit indiquer que les investissements sous forme de constructions se sont développés assez vigoureusement au second trimestre, après le retard que des conditions climatiques particulièrement défavorables avaient provoqué au début de l'année. Troisième élément de la demande : la formation des stocks. Elle n'a guère donné l'impulsion à la demande globale. Quatrième élément de la demande : les dépenses privées ont, en revanche, progressé un peu plus vite qu'au cours des premiers mois de l'année, ce qui s'explique surtout par les répercussions de fortes augmentations de salaires. Sans doute, l'expansion de la consommation, en termes réels, a-t-elle été freinée en raison des hausses de prix; elle reste cependant au moins égale à la progression observée au premier trimestre. Cinquième élément de la demande : la consommation des administrations. Nous notons que cette consommation a nettement augmenté.

Après avoir rapidement analysé les éléments de la demande globale, nous allons voir quels sont les éléments de l'offre. Premier élément : la production industrielle. La croissance de l'indice de la production industrielle s'est poursuivie. L'indice désaisonnalisé de l'Office statistique des Communautés européennes a progressé de 1 % par rapport au premier trimestre. Le niveau du second trimestre de 1961 a été dépassé d'environ 6 %. Deuxième élément : l'expansion semble avoir été un peu plus rapide dans le secteur des services que dans le secteur des produits. Troisième élément : la production agricole. La production agricole a dépassé le niveau de l'an dernier en dépit de la sécheresse qui a affecté certaines régions. Je voudrais, à ce point, faire une observation importante : Dans quelques pays membres et dans certaines branches, le développement de la production a encore été entravé par la pénurie de main-d'oeuvre. Ce fait n'est pas nouveau. Nous le répétons depuis plus de deux ans. Mais ce qu'il convient de noter aujourd'hui, c'est que le facteur de la pénurie de main-d'oeuvre a perdu au cours de ce trimestre quelque peu de son importance. Cette remarque s'applique

en particulier à d'importantes branches de l'industrie des biens d'investissement : le fléchissement du degré d'utilisation des capacités de production y est plutôt imputable au ralentissement de la demande, alors que l'extension de la capacité de production se poursuit.

Dans l'ensemble cependant, les effectifs occupés se sont encore légèrement accrus, et le chômage a de nouveau diminué. Mais l'augmentation de l'emploi est restée assez faible dans l'industrie et son incidence a été compensée dans une très large mesure par des réductions de la durée du travail. Autre observation importante : La productivité horaire du travail a marqué de nouveaux progrès, progrès beaucoup plus rapides qu'au cours des trimestres précédents, au point que l'on pense que par rapport au deuxième trimestre de 1961, l'accroissement de la production industrielle semble presque entièrement imputable à l'augmentation de la production par heure de travail. Je disais que cet élément est un élément important parce que si vous vous souvenez bien, au cours des précédents exposés conjoncturels, j'avais souligné le ralentissement du développement des taux de productivité. J'avais même ajouté que cela s'expliquait par le manque de main-d'oeuvre qualifiée. Les chiffres qui me sont donnés cette fois-ci à Bruxelles montrent au contraire que la productivité a repris et dans des proportions importantes, puisque nous notons, à Bruxelles, un taux de 6 % comparable à celui de la production industrielle. Je dois dire que mon collègue Finet et moi, avons été surpris de cette révolution dans la productivité et nous avons demandé à nos collègues de Bruxelles de bien vouloir étudier dans le détail ce phénomène quelque peu miraculeux. J'ai l'intention, au cours du prochain exposé conjoncturel, de jeter, si possible, un peu de lumière sur ce genre de phénomène qui se présente d'une certaine façon pendant six mois et qui se retourne le semestre d'après. Je crois que ce serait peut-être intéressant, qu'au lieu de répéter toujours la même litanie au cours de l'exposé conjoncturel, nous puissions prendre un problème particulièrement intéressant et le

développer davantage. Cette parenthèse étant fermée, je continue donc l'exposé en analysant le dernier élément de l'offre, c'est-à-dire les importations. Et là, nous allons encore rencontrer un phénomène conjoncturel assez étonnant et assez amusant.

Le chiffre des importations en provenance des pays tiers a été assez élevé, ce qui s'explique en partie par des facteurs exceptionnels, tels que des achats accrus de produits alimentaires. Les importations du second trimestre de 1961 ont été dépassées d'environ 8 % en valeur. La balance commerciale s'est soldée par un déficit de 410 millions de dollars au lieu de 169 millions de dollars au second trimestre de 1961. La balance globale des paiements semble néanmoins avoir été excédentaire, bien que son solde positif ait été sensiblement moindre qu'à pareille époque de l'an dernier.

Le problème, à mon avis, intéressant et qu'il convient de signaler à ce propos est le suivant. D'après les informations qui nous sont données en ce qui concerne les importations en provenance des pays tiers et plus particulièrement des pays qu'il est coutume d'appeler les pays du tiers monde, c'est-à-dire les pays anciennement dénommés sous-développés, nous constatons une augmentation des importations. Je vais tout à l'heure avoir l'occasion de vous dire, à propos de l'acier, que certaines exportations ont été freinées par la situation financière des pays en question. Il semble y avoir une contradiction entre le fait qu'au cours de ce trimestre les importations de la Communauté aient augmenté et que, dans le même moment, les ressources financières des pays en question aient diminué, ce qui explique le peu d'activité de leur commerce vis-à-vis de l'Europe, c'est-à-dire d'un côté, on leur a acheté davantage et, de l'autre côté, il semble qu'ils achètent moins. Cette question également a été débattue au cours de notre réunion avec les spécialistes de la conjoncture et ils nous ont promis également de jeter un faisceau de lumière sur ce cas en apparence un petit peu étrange.

D'un côté, je vous dis que notre commerce vis-à-vis de ces pays-là est en augmentation et de l'autre côté que la ressource financière semble avoir diminué dans le même temps. Je crois que c'est également une question importante surtout pour les exportations de la Communauté vis-à-vis des pays tiers.

Après avoir vu d'un côté la demande que nous avons analysée en cinq points et l'offre que nous avons analysée en trois points, nous allons voir comment se présente l'équilibre.

La hausse des prix s'est poursuivie jusqu'en juillet et s'est même accélérée, mais cette évolution s'explique surtout par l'enchérissement de certaines denrées alimentaires provoqué par les conditions climatiques défavorables; depuis le mois de juillet des hausses de prix sont cependant intervenues. Abstraction faite de ces variations exceptionnelles, l'augmentation des prix des services et des produits manufacturés a continué. Pour ces derniers cependant, le rythme d'accroissement paraît s'être légèrement ralenti.

Voilà l'analyse de ce qui s'est produit au cours du deuxième trimestre de 1962. Maintenant nous allons très rapidement essayer de jeter un regard en avant et voir quelles sont les perspectives.

Les perspectives pour les derniers mois de l'année indiquent que les tendances générales de la conjoncture ne se modifieront pas sensiblement. Il n'y a dès lors pas lieu de corriger les prévisions établies au début de l'année en ce qui concerne les résultats d'ensemble pour 1962 comportant une augmentation de 4,5 % du produit national brut à prix constants ainsi qu'un accroissement de 5,5 % de la production industrielle.

L'étude des tendances d'évolution prévisibles pour 1963 - dans l'immédiat, il s'agit principalement de perspectives pour le premier semestre - montre que l'expansion dans la Communauté continuera à perdre de son élan. Il semble que, d'une part, le ralentissement de l'expansion dans la plupart des pays tiers industrialisés, surtout aux Etats-Unis, et l'accroissement probablement très

faible de la demande émanant des pays en voie de développement soient de nature à maintenir l'accroissement des exportations de la Communauté dans des limites assez étroites. C'est là le paradoxe que je vous ai signalé tout à l'heure. D'autre part, le développement des investissements dans la Communauté se ralentira encore. L'effet de cet affaiblissement de l'expansion sur la demande globale ne sera sans doute pas entièrement compensé par la croissance encore rapide attendue dans le domaine de la consommation privée. Enfin, la progression des revenus et de la consommation n'échappera pas non plus tout à fait à l'incidence du ralentissement de la croissance des exportations et surtout des investissements.

Je crois que les responsables de la politique économique de la Communauté se trouvent avec cette analyse devant deux préoccupations contradictoires. Le délicat problème qui se pose est d'éviter d'une part un affaiblissement trop prononcé des investissements et de combattre simultanément les tendances à la hausse des prix qui se manifeste dans un certain nombre de secteurs. Nous retrouvons toujours le grand problème des politiques économiques, le pont aux ânes des économistes, si je peux m'exprimer ainsi; c'est savoir comment concilier la stabilité monétaire et l'expansion. D'un côté, l'on semble souhaiter un développement des investissements qui paraît possible pour donner un élan à la conjoncture, mais d'un autre côté, on constate des hausses de prix qu'il y a intérêt à juguler. Le seul élément qui, à mon avis, dans toute cette affaire soit un élément sur lequel on puisse se fonder, c'est la balance des paiements de la Communauté qui est à ce jour extrêmement favorable en dépit du déséquilibre toujours accentué de la balance commerciale. Cela tient d'ailleurs à des mouvements de capitaux, à des investissements et à certaines balances de service. Nous sommes devant une situation conjoncturelle disons plus que nuancée et, le moins qu'on puisse dire, c'est que l'on n'y voit pas très clair. On se rend bien compte que nous ne sommes plus dans les grandes phases d'expansion que nous avons connues voici deux ans, que le ralentissement qui s'est amorcé au début de l'année et même à la fin de l'année dernière continue et qu'on ne voit pas très précisément ce qu'il faudrait faire pour redonner l'élan qui serait indispensable surtout - et j'y reviendrai tout à l'heure - si l'on veut maintenir les objectifs généraux de notre Communauté dans la ligne que nous lui avons tracée voici un an.

Cet exposé de la conjoncture étant terminé, je voudrais rapidement, Messieurs, vous parler du problème qui a occupé une partie de l'activité de la Haute Autorité au cours du dernier trimestre, c'est-à-dire, du marché charbonnier belge.

Après avoir consulté le Conseil de Ministres, la Haute Autorité a décidé d'assouplir, avec effet à partir du 1er août 1962, les mesures d'isolement du marché charbonnier belge.

Dans les considérants de sa décision, la Haute Autorité souligne qu'une sensible détente s'est fait remarquer par rapport aux prévisions, établies à la fin de 1961, relatives à l'évolution de la production et de l'écoulement sur le marché charbonnier belge.

Alors que la production des charbonnages belges se maintient approximativement au niveau prévu, la demande intérieure a augmenté au cours de l'année 1962. Cet accroissement de la demande n'apparaît pas seulement dans le secteur des foyers domestiques, mais aussi dans le secteur des centrales électriques et des cokeries. Sous l'influence de ces faits, les stocks de charbon sur le carreau des mines belges ont fortement diminués.

Pour assurer l'exécution dans l'ordre du processus d'assainissement entamé, la Haute Autorité a considéré que l'importance des restrictions actuellement encore en vigueur dans les échanges de charbon entre la Belgique et les autres pays de la Communauté ne paraissait plus nécessaire; au contraire, ces restrictions pourraient être de nature à faire obstacle à la poursuite efficace du processus d'assainissement.

Aussi la Haute Autorité a-t-elle décidé qu'avec effet à partir du 1er août une série de mesures devraient être prises :

- les restrictions aux livraisons et aux importations, fixées par la décision d'isolement n° 13/61, ne sont plus applicables aux anthracites et au charbon maigre d'une teneur en matières volatiles inférieure ou égale à 14 % et d'un calibre supérieur à 5 mm; il en va de même des agglomérés d'anthracite ou de charbon maigre;

7 les contingents pour les livraisons de houille et d'agglomérés de houille en provenance des pays de la Communauté à destination de la Belgique pour les autres sortes ont été augmentés uniformément de 10 %, soit, au total à 2 294 000 t pour l'année 1962;

- les contingents pour les livraisons de houille et d'agglomérés de houille de la Belgique aux autres pays de la Communauté ont été également augmentés de 10 %, soit au total à 1 622 000 t;

- enfin les importations en Belgique de houille et d'agglomérés de houille en provenance de pays tiers ne peuvent, au cours de l'année 1962, dépasser 527 000 t de charbon autre que les catégories et sortes pour lesquelles les restrictions ont été levées pour les échanges intérieurs.

En ce qui concerne la prolongation éventuelle de l'article 37 et à la suite des travaux du Comité mixte Haute Autorité/gouvernement belge sur l'assainissement du marché charbonnier, la Haute Autorité a eu des entretiens avec le gouvernement belge au cours du mois de septembre à Luxembourg.

Le gouvernement belge a pris acte de la détermination de la Haute Autorité de supprimer la limitation des échanges intra-communautaires en 1963. La Haute Autorité s'est engagée, en revanche, à surveiller régulièrement avec le gouvernement belge l'évolution du marché et elle s'efforcera de prévoir les mesures propres à parer aux difficultés éventuelles, en particulier celles qui pourraient naître d'une politique de substitution au charbon belge de charbon d'autres provenances.

D'autre part, le gouvernement belge a confirmé l'engagement qu'il a pris de remettre à la Haute Autorité pour la fin de l'année un programme de fermeture correspondant à une capacité de production de 2 millions de tonnes avec un effet de fermeture non inférieur à 800 000 t.

Enfin, le gouvernement belge a confirmé son engagement de présenter au cours du premier trimestre 1963 un plan d'ensemble couvrant les années 1965-66 qui serait de nature, par des mesures de rationalisation à la fois positives et négatives, de promouvoir l'assainissement de l'industrie charbonnière belge.

Des divergences de vues subsistent en ce qui concerne les pouvoirs à exercer par le Directoire Charbonnier. Le Comité Mixte, composé de représentants de la Haute Autorité et du gouvernement belge, a été chargé de poursuivre l'examen de cet ensemble de problèmes.

La Haute Autorité a déclaré qu'elle était prête à suspendre pendant la durée des nouvelles délibérations du Comité Mixte l'échéance du 15 septembre 1962 qui avait été fixée par la Haute Autorité au gouvernement belge pour présenter ses observations dans le cadre de la procédure de l'article 88 du Traité. En revanche, le gouvernement belge s'est engagé à ne pas faire usage des dispositions de la loi du 16 novembre 1961 concernant le Directoire Charbonnier que la Haute Autorité avait jugées litigieuses et qui avaient donné lieu au déclenchement de la procédure de l'article 88.

La consultation du Conseil de Ministres pourrait avoir lieu au cours du mois de novembre et à cette occasion le Conseil sera également consulté sur les subventions susceptibles d'être octroyées en 1962 et 1963 au titre du § 26 de la Convention ainsi que sur la compensation des charges salariales nouvelles de l'industrie charbonnière belge.

Vous voyez donc qu'il y a toute une série de questions qui ne sont pas encore réglées même si certaines ont déjà reçu un commencement de solution.

Enfin, la Haute Autorité a proposé une nouvelle fois de proroger, pour trois mois, l'autorisation accordée à Cobechar.

Monsieur le Président, Messieurs,

Je ne détaillerai pas toute une série de décisions prises par la Haute Autorité, par exemple en matière de recherches techniques ou de réadaptation, mais je pense qu'il serait intéressant de s'arrêter un moment sur l'enquête sur les investissements que la Haute Autorité vient de publier.

Il en résulte que l'année 1961 a constitué un nouveau progrès dans l'activité d'investissements des industries de la C.E.C.A. Au total les dépenses déclarées représentent la contre-valeur de 1,5 milliard de dollars, soit 30 % de plus qu'en 1960. Dans cette augmentation, l'industrie sidérurgique vient de loin en tête puisque les investissements dans ce secteur ont dépassé pour la première fois le seuil d'un milliard pour atteindre 1,122 milliard, soit un chiffre de 45 % plus élevé que celui enregistré en 1960.

Les investissements réalisés dans l'industrie charbonnière ne se sont pas accrus sensiblement mais, par contre, ils ont cessé leur tendance au recul qui a été régulièrement observée depuis 1957.

En ce qui concerne les déclarations d'investissements reçues au premier semestre 1962, elles accusent une baisse certaine pour se situer au total à 446 millions de dollars.

Pour ce qui est des conséquences sur les capacités de production d'acier brut en 1965, on prévoit une possibilité de production de 99 millions de tonnes représentant une production maxima possible de 95 millions de tonnes.

Dans le secteur des trains laminoirs, les possibilités de production semblent devoir rester dans les limites des besoins calculés pour 1965, exception faite des trains à larges bandes à chaud qui continueront à poser des problèmes. Toujours est-il, et la Haute Autorité l'a noté avec satisfaction, que la réalisation de quelques grands projets de larges bandes a été reportée ou échelonnée sur une période de temps plus longue.

Dans les charbonnages les projets déclarés en 1962 portent presque exclusivement sur les investissements de rationalisation. L'accroissement des capacités de 300 000 t qui en résulte est insignifiant par rapport aux mesures en cours en vue de l'abandon de nouvelles capacités marginales. Il s'ensuit une production maxima en 1965 de 238 millions de tonnes, soit un peu moins que le chiffre des besoins effectifs estimés à cette date. De plus en plus la production de courant électrique et la sidérurgie prennent de l'importance pour l'écoulement de l'industrie charbonnière.

En ce qui concerne le coke de houille, les possibilités de production maxima s'élèveront en 1965 à 85 millions de tonnes. Les besoins des consommateurs autres que la sidérurgie sont estimés à 24 millions de tonnes, en supposant qu'ils seront les mêmes qu'en 1961, ce qui laisse 61 millions de tonnes pour les installations sidérurgiques dont le besoin s'élèverait à 54 millions de tonnes en conjoncture moyenne et à 58 millions de tonnes en haute conjoncture. La différence entre production maxima et besoins se situera donc entre 5 et 11 %. Les préoccupations qui se sont manifestées en ce qui concerne le développement d'une surcapacité dangereuse dans ce domaine sont donc susceptibles d'être atténuées.

Monsieur le Président, Messieurs,

Quelques mots avant de terminer cet exposé sur les problèmes énergétiques et sur les négociations avec la Grande-Bretagne.

Nous n'aurons pas aujourd'hui de débats sur l'énergie. Votre Commission spéciale Coordination des Politiques énergétiques a déjà commencé à examiner la Note Préliminaire de M. Picard sur le mémorandum de la Haute Autorité. Cette Commission doit encore se réunir au cours de ce mois et, comme il avait été convenu auparavant, une session extraordinaire de votre Comité sera consacrée à ces problèmes vers la fin du mois de novembre.

Vous savez que le Conseil de Ministres du 17 juillet a déjà procédé à un premier examen du mémorandum de la Haute Autorité. La discussion doit se poursuivre le 4 octobre prochain. Il n'est pas certain qu'elle sera terminée ce jour-là.

En ce qui concerne la Grande-Bretagne, les négociations ont commencé le 17 juillet au sein d'une conférence réunissant les représentants des Etats membres, la Haute Autorité et la délégation britannique. Cette conférence se réunira de nouveau le jeudi 4 octobre. A cette occasion, il sera répondu officiellement à la demande d'adhésion britannique.

Je vous remercie, Monsieur le Président.
